Docu 49201 p.1

Arrêté ministériel portant nomination du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion

A.M. 03-03-2021

M.B. 16-03-2021

Modifications:

A.M. 21-02-2022 - M.B. 13-04-2022

A.M. 15-02-2023 - M.B. 04-05-2023

A.M. 10-10-2023 - M.B. 23-01-2024

Ce texte a été abrogé par l'arrêté ministériel du 10 octobre 2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2003 portant des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement, article 1^{er}, § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1er, 36°;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2020 portant nomination du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion,

Arrête :

Modifié par A.M. 21-02-2022

- Article 1^{er}. Sont respectivement nommées en qualité de Présidente et de Présidente suppléante du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans :
- 1. Mme Stella MATTERAZZO, Directrice à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique; [Remplacé par A.M. 21-02-2022; A.M. 15-02-2023]
 - 2. Mme Viviane LAMBERTS (suppléante), Directrice à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement.
- Article 2. Exerce les fonctions de Secrétaire du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de deux ans : Mme Catherine KLEPPER Professeur à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire à Wavre, chargée de mission.
- Article 3. Exerce les fonctions de Secrétaire suppléant du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans : M. Pierre DANGRE, Attaché principal à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique.

Docu 49201 p.2



Docu 49201 p.3

Article 4. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de membres de la section «langue néerlandaise» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans :

1. Mme Cécile DE HEMPTINNE,

Professeur à l'Ecole communale du Centre à Court-Saint-Etienne;

2. Mme Agnès DE RIVIERE,

Professeur à l'Ecole communale de la Sauvenière à Liège;

3. M. Franky HERREBOUT,

Professeur à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant à Nivelles;

4. Mme Alison MEGANCK,

Professeur à l'Ecole communale de Huy sud à Huy;

5. M. Bruno ROSSI,

Professeur à l'Institut secondaire paramédical provincial à Mons;

6. Mme Anne-Marie VAN EYNDE,

Professeur à l'Athénée royal à Woluwe-Saint-Pierre;

7. Mme Kim WIJNEN,

Professeur à l'Ecole fondamentale communale Sauvenière à Liège.

Modifié par A.M. 21-02-2022

Article 5. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de membres de la section «langue néerlandaise» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans :

1. Mme Brigitte ARNAUTS,

Professeur au Collège Sacré Cœur à Charleroi;

2. M. Michel. BACQ,

Professeur au Collège Saint-Pierre à Uccle;

3. Mme Louise DECARPENTRIE,

Professeur au Collège Saint-Pierre à Uccle; [Remplacé par A.M. 21-02-2022]

4. Mme Christine HUYSMANS,

Professeur au Collège épiscopal du Sartay à Embourg;

5. Mme Jasmin KIEBOOMS,

Professeur à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles;

6. M. Tim VERMEULEN,

Professeur au Collège Saint-Hubert à Bruxelles;

7. Mme Edith VRIJENS,

Professeur au Collège épiscopal du Sartay à Embourg.

Modifié par A.M. 21-02-2022; A.M. 21-02-2022

Article 6. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de membres de la section «langue anglaise» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans :

1. Mme Kim BLYTH,

Professeur à l'Athénée royal Air Pur à Seraing;

2. Mme Nicole VAN ISSUM,

Professeur à l'Institut Jean Jaurès à Charleroi; [remplacé par A.M. 15-02-2023]

3. M. Patrick HACKX,

Professeur à l'Institut provincial à Tournai;

Docu 49201

4. M. Didier DISENHAUS, Professeur à l'Institut Jean Jaurès à Charleroi; [Remplacé par A.M. 21-02-2022]

5. Mme Sylvie HUYSMANS,

Professeur à l'Athénée royal de Rixensart-Wavre à Wavre;

6. Mme Leslie KAUFMANN,

Professeur à l'Athénée provincial à Leuze-en-Hainaut;

- 7. Mme Françoise VANDEVILLE, Professeur à la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à Bruxelles; [Remplacé par A.M. 21-02-2022]
 - 8. [...] Supprimé par A.M.15-02-2023

9. M. Marc RYCKEBOER,

Professeur à l'Athénée Joseph Bracops à Bruxelles.

Modifié par A.M. 21-02-2022; A.M. 15-02-2023

Article 7. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de membres de la section «langue anglaise» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans:

1. M. Joseph BARTHOLOME,

Professeur au Collège royal Marie-Thérèse à Herve;

2. M. Georges DELBROUCK,

Professeur au Collège Saint-François-Xavier à Verviers;

3. Mme Caroline DEPUIS,

Maître-assistante à la Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg à

- 4. Mme Edith GENTGES, Professeur au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers; [Remplacé par A.M. 21-02-2022]
 - 5. Madame Marie-Laure VERTUEL,

Professeur au Collège Sainte-Véronique à Liège; [Remplacé par A.M. 21-02-20221

6. Mme Magdalena MAURO,

Professeur au Collège Saint-Servais à Liège;

7. [...] Supprimé par A.M.15-02-2023

- 8. Mme Marie-Jeanne LOOZEN, Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt; [Remplacé par A.M. 21-02-2022]
 - 9. M. Tim VERMEULEN,

Professeur au Collège Saint-Hubert à Bruxelles.

Article 8. - Sont nommées en tant que représentantes de l'enseignement officiel en qualité de membres de la section «langue allemande» du Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre ans:

1. Mme Kim BLYTH,

Professeur à l'Athénée royal Air Pur à Seraing;

2. Mme Nathalie JONAS,

Professeur à l'Athénée royal Air Pur à Seraing;

3. Mme Violaine SCHOONBROODT,

Maître Assistante à la Haute Ecole de la Ville de Liège;

4. Mme Elisabeth WEISS,

Professeur à l'Athénée royal Air Pur à Seraing.

Article 9. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de membres de la section «langue allemande» du Jury habilité Docu 49201

à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, pour une période de quatre

1. Mme Edith GENTGES,

Professeur au Centre scolaire Saint-François-Xavier à Verviers ;

2. Mme Monika LEHNEN,

Professeur au Collège Notre-Dame à Gemmenich ; 3. Mme Marie-Jeanne LOOZEN,

Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt;

4. M. Gérard THEVISSEN.

Professeur à l'Institut Saint-Joseph à Welkenraedt.

Article 10. - L'arrêté ministériel du 6 novembre 2020 portant nomination du jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion, est abrogé.

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le 10 mars 2021.

Bruxelles, le 3 mars 2021.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général,

E. GILLIARD